

## Conditions générales de vente

### Définitions

Dans le cadre du contrat de service ci-après, les mots et expressions utilisés ont la signification suivante :

**Client** : désigne une personne physique ou morale, disposant du pouvoir de décision et de sa pleine capacité, qui s'inscrit au Service Gigamel, et dont elle accepte les principes et conditions de par son inscription.

**Contrat de Service** : désigne les présentes Conditions d'Inscription, le formulaire d'inscription, la documentation technique et commerciale présentant le Service Gigamel ainsi que les éventuels avenants, à l'exclusion de tout autre document.

**Identifiant** : désigne d'une manière générale tout code de connexion, confidentiel ou mot de passe permettant au Client de se connecter au Service.

**Octet** : Unité d'échange d'informations électronique sur Internet. On exprime les multiples en Kilo-octets (ko), Méga-octets (Mo) et Giga-octets (Go).

**ADSL et SDSL (Asymmetric and Symmetric Digital Subscriber Line)** : désignent une ligne d'abonné asymétrique ou asymétrique, i.e. des technologies permettant de se connecter à Internet avec des débits élevés.

**Site Gigamel** : désigne le site Internet gigamel accessible via l'adresse suivante : <http://www.gigamel.com>.

**Message** : L'expression Message sous entend message électronique, aussi dénommé mél, email, courriel.

**Service** : désigne le Service Gigamel fourni par CI-SOFT

**Adresse** : « le Millénium »  
1 rue de la Presse  
BP 20702  
42950 Saint Etienne Cedex 3  
France  
**Téléphone** : 04 77 91 06 07  
**Fax** : 04 77 91 06 08  
**Messagerie** : [infos@gigamel.com](mailto:infos@gigamel.com)  
**N° SIRET** : 451 953 327  
**Capital** : 57 500 Euros  
**N° TVA intracommunautaire** : FR92343228060  
**Directeur de la publication** : Philippe CURIANT

au Client dans les conditions définies aux présentes Conditions d'Inscription.

### Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles CI-SOFT fournit au cocontractant le service Gigamel et ses services rattachés. La souscription au service Gigamel emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Le service Gigamel est réservé aux personnes, sociétés, groupements, associations et entreprises libérales établies en France ou à l'étranger pouvant justifier d'un moyen de paiement en Euros.

### Article 2 - Description du service Gigamel

Le service Gigamel repose sur la fonctionnalité d'envoi de messages électroniques (méls, emails, courriels) associés à des pièces jointes (documents électroniques) dont la taille est importante ou pas (de quelques Mo à quelques Go). Cette fonctionnalité permet notamment l'émission de messages électroniques depuis l'Internet à destination des correspondants équipés d'un ordinateur avec un accès Internet et un logiciel de messagerie. Le service Gigamel est accessible du monde entier depuis l'Internet : l'internaute saisit, dans les conditions et selon les modalités ci-après définies, un message sur le site web Gigamel ou ses déclinaisons, puis l'envoie en composant l'adresse électronique de son ou ses destinataire(s). L'accès au service Gigamel nécessite la création d'un compte sur le site web Gigamel, conformément aux conditions et selon la procédure ci-dessous. Le compte Gigamel est une inscription donnant la possibilité d'envoyer des messages selon les modalités du site web Gigamel.

### Article 3 – Création du compte

Le client ouvre un compte Gigamel en remplissant le formulaire mis à sa disposition sur le site Web. Il y mentionne notamment son identité ou celle de son entreprise et l'adresse correspondante. L'utilisateur pourra choisir un identifiant ; à défaut, il lui sera fourni automatiquement. Un mot de passe lui sera automatiquement attribué. Il aura la possibilité de le modifier par la suite. L'identifiant et le mot de passe lui permettent d'être reconnu de manière certaine par le logiciel de gestion du site Gigamel. A l'ouverture de son compte, le client choisit la solution qui correspond à l'utilisation qu'il souhaite faire. Il dispose de plusieurs possibilités : ouverture de compte simple à usage limité dans le temps, ouverture d'un compte abonné.

La création du compte Gigamel est gratuite.

#### 3.1 Compte abonnement

L'ouverture du compte n'est effective qu'après réception, par CI-SOFT, des pièces constitutives du dossier d'ouverture de compte : Document d'enregistrement de la société (Extrait Kbis pour la France ou équivalent) de moins de 3 mois, Relevé d'Identité Bancaire, chèque ou virement bancaire correspondant au montant du premier mois d'abonnement et les présentes CGV datées et signées par un membre responsable et habilité de l'entreprise.

#### 6.2 Compte prépayé

L'ouverture du compte est effective une fois l'inscription terminée et le règlement effectué. La validation et l'utilisation du compte Gigamel ne sera effective que lorsque le règlement sera constaté par les services comptables de la société CI-SOFT.

### Article 4 - Fonctionnement du compte

Selon le mode d'ouverture de compte choisi, le compte Gigamel dispose de fonctionnalités différentes ou complémentaires :

- Dans le cas d'une ouverture du type GigaTry, GigaStart, l'accès au compte permet de d'utiliser l'envoi de documents pour une période limitée ;
- Dans le cas d'une ouverture en mode abonné du type GigaSend ou GigaShare, l'accès au compte permet en sus de créer des comptes utilisateurs ;
- Dans le cas du produit GigaShare, de créer des espaces de partage d'information.

Le destinataire du message électronique envoyé avec Gigamel reçoit un message dans sa boîte aux lettres dont le contenu est enrichi d'un lien dynamique pointant vers le document mis en pièce jointe dans le(s) message(s) d'origine. Il dispose d'un temps limité et paramétrable par l'expéditeur pour venir récupérer ce(s) document(s).

Dans le cas de l'espace documentaire partagé, le ou les utilisateurs du compte Gigamel ont la possibilité d'allouer des droits d'entrée à leurs correspondants afin de leur permettre d'utiliser Gigamel pour échanger des documents avec le Client du Service.

### Article 5 - Validité du compte

#### 5.1 Abonnement

L'abonnement acheté par le titulaire d'un compte Gigamel est valable pour une durée minimum incompressible (suivant l'abonnement souscrit) à compter de son achat et est à durée illimitée. Il entre en vigueur dans un délai de 6 jours ouvrés suite à la réception des documents précisés à l'article 6 ci-dessous. Le titulaire du compte peut résilier son abonnement à tout moment, avec un préavis de 15 jours avant la date d'échéance de la période en cours, en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception. Il devra également s'acquitter des factures restant dues.

#### 5.2 Compte GigaStart

Le compte GigaStart acquis par le titulaire d'un compte Gigamel est valable pour une durée illimitée à compter de son achat. Il entre en vigueur dès l'achat validé. Il peut être prorogé par l'achat de l'une des formules disponibles. Toutefois, son utilisation reste limitée au volume de stockage restant dans la période choisie par le Client. Au-delà de la période de validité, le compte devra être re-crédité d'une des formules disponibles sur le site Gigamel pour pouvoir effectuer d'autres envois de fichiers.

### Article 6 - Tarifs des services

Le service Gigamel dispose de différentes possibilités, dont les tarifs, à la date d'achat, figurent sur le site Web ([www.gigamel.com](http://www.gigamel.com)). Les tarifs sont modifiables par CI-SOFT à

### Article 7 – Règlement

#### 7.1 Abonnement

Les clients Gigamel pourront s'acquitter des factures reçues par courrier selon les modalités choisies lors de l'abonnement et acceptées par la société CI-SOFT. La validation de la commande auprès de CI-SOFT vaut mandat de payer le prix toutes taxes comprises au taux en vigueur à la date de l'achat. Les factures sont émises chaque mois, à la date anniversaire, terme à échoir, et sont éventuellement augmentées du montant des dépassements effectivement constatés le mois précédent et au delà du quota compris dans l'abonnement. Les règlements s'effectuent par chèque, virement ou prélèvement à réception de facture.

#### 7.2 Compte prépayé

Le règlement s'effectue par chèque, virement ou en ligne par carte bancaire.

### Article 8 - Obligations du titulaire du compte

Le titulaire du compte Gigamel est seul responsable du contenu des Messages qu'il envoie. Est exclu, par principe et à titre déterminant du consentement de CI-SOFT, tout envoi de Messages susceptibles de constituer autant de violation de dispositions légales ou réglementaires. En particulier, le titulaire du compte Gigamel s'engage irrévocablement à ne pas diffuser de Messages consistant en des annonces de rencontre entre personnes ou en des histoires pour adultes, encourageant la commission de crimes ou délits, incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence. L'utilisation du compte Gigamel est soumise à la fourniture d'un mot de passe et d'un identifiant. Il appartient au titulaire du compte de conserver secrètes ces informations. En tout état de cause, CI-SOFT ne saurait être tenue responsable de la perte ou de la divulgation par le titulaire de ces informations, ni des conséquences qui en résulteraient. Le client ne peut en aucun cas céder sous quelque forme que ce soit à un tiers le bénéfice du service, sans l'accord préalable et écrit de CI-SOFT.

### Article 9 - Suspension du service

CI-SOFT pourra suspendre l'usage du compte Gigamel si des renseignements erronés ont été communiqués par son titulaire lors de la souscription au service ou en cas de contestation de la transaction bancaire, quel que soit le mode de paiement choisi par le Client.

### Article 10 - Disponibilité du service

Le service Gigamel est permanent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas d'encombrement du réseau Internet, pour motif de maintenance technique et sous réserve des stipulations de l'article 11 ci-dessous.

### Article 11 – Responsabilité

CI-SOFT est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche du service Gigamel, et notamment pour assurer l'intégrité de la diffusion des Messages émis par le titulaire du compte Gigamel. Elle prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité de service. L'obligation de CI-SOFT est une obligation de moyens. Sa responsabilité étant limitée au transport des messages, elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du contenu des informations transmises. CI-SOFT ne peut être tenue responsable des aléas de propagation des Messages à travers le réseau Internet, de perturbations provenant du réseau de chacun des fournisseurs d'accès concernés par le transfert des messages. La responsabilité de CI-SOFT ne saurait être non plus engagée en cas de saturation de la messagerie des destinataires ou de son non fonctionnement, ou d'une interruption de service résultant d'un cas de force majeure, du fait de tiers, de conflits sociaux, ou d'une défaillance des moyens de transmission utilisés. CI-SOFT ne saurait en aucun cas être tenue de réparer d'éventuels dommages indirects subis par le titulaire du compte Gigamel à l'occasion de l'utilisation du service Gigamel. Les dommages indirects sont ceux qui ne résultent pas directement de la défaillance des prestations de CI-SOFT ; on entend notamment par dommages indirects les pertes d'exploitation et les préjudices commerciaux.

### Article 12 - Loi applicable / Juridiction

En cas de difficulté survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, et à défaut d'accord, attribution de compétence est donnée aux tribunaux de commerce relevant du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne. Toutefois cette disposition ne s'applique pas en cas de litiges avec des consommateurs pour lesquels les règles légales de compétences s'appliquent.

### Article 13 - Droit d'accès et de rectification

Le client peut demander à CI-SOFT la communication des informations le concernant et les faire rectifier le cas échéant conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et la liberté. -----